

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00410
Propriétaire(s) : Lance Anderchuk et Louise Lazar
Emplacement : 2067, chemin Knightsbridge
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : partie 1, plan 53, plan enregistré 314932
Zonage : R10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un abri d'auto ayant une empreinte de 28,83 mètres carrés sur l'entrée de cour. La demande indique que la limite de propriété jouxte un sentier public qui passe entre le chemin Knightsbridge et l'avenue Honeywell.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait total des cours latérales intérieures à 2,62 mètres, avec une cour minimale réduite à 0,86 mètre, alors que le règlement exige un retrait total des cours latérales intérieures de 3 mètres, sans aucune cour de moins de 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.